

## Faisons mieux connaître Linky à nos préfets

Bonjour à tous,

Notre modeste collectif, « Linky, Gazpar et Cie », œuvrant à Tulle, a pris récemment l'initiative de demander audience auprès du préfet pour lui demander son avis sur la conduite à tenir devant les violations manifestes de la loi dont se rend coupable ENEDIS en déployant le capteur-compteur Linky dans notre agglomération.

Nous avons repris les arguments juridiques qu'Artemisia présente dans ses « Notes au dossier ».

Notre position était — après lui avoir fait parvenir les « Notes au dossier » d'Artemisia et quelques autres documents — de lui exposer les faits et de lui demander une réponse claire à nos questions (*voir en PJ les courriers que nous lui avons adressés*).

Notre idée est donc la suivante :

**- ne serait-il pas judicieux et efficace que tous les Collectifs anti-compteurs communicants prennent rendez-vous avec leur Préfet pour lui présenter les problématiques de ces capteurs, leur demander d'intervenir dans les domaines dont ils ont les charges et responsabilités et faire remonter vers les ministères les questions qu'ils ne peuvent gérer ?**

**Cela ferait - si les Préfets jouent leur rôle d'interface population-gouvernement - une vague de questions posées directement par des hauts fonctionnaires à nos dirigeants.**

Pour notre part, nous venons de rencontrer le Directeur de Cabinet du bureau du Préfet à Tulle, le Préfet n'étant pas disponible.

Nous lui avons — préalablement au rendez-vous — communiqué un dossier papier contenant :

1. une lettre (ci-jointe) et nos interrogations
2. les Notes au dossier "Communes" et "Particuliers" d'Artemisia,
3. la synthèse d'une série de rencontres souhaitées par le maire de Tulle, mettant en présence des associations de consommateurs, une juriste, une enseignante en systèmes électriques, un représentant des syndicats d'électricité, la DASS, la CGT, notre collectif, ENEDIS, des représentants des élus et quelques autres,
4. les "Mentions légales" de la notice Linky d'ENEDIS (où ils reconnaissent faire des relevés demi-horaire au lieu des relevés horaires recommandés par la CNIL),
5. la fameuse fiche 3 d'ENEDIS "Situations poseurs",
6. 2 adresses de sites dont une de Mediapart sur les violences et poses forcées

Notre position était de venir lui « demander conseil et soutien » face aux nombreuses "irrégularités" d'ENEDIS constatées dans leurs informations aux usagers, leur non-respect de la législation et des recommandations de la CNIL ainsi que leurs méthodes de déploiement.

Nous avons repris quelques-uns des 12 points sur lesquels le CCC24 demande au SDE24 de se positionner. Ils sont consultables sur leur blog

(<http://collectifcompteurscommunicants24.blogspot.fr/>) au 1er avril 2017.

Nous avons pu aussi lui parler du CPL et des 3 niveaux de fréquences (175 Hz actuel pour gérer les tarifs heure creuse/pleine, env. 70 000 du G1 et 490 000 Hz du G3) et de ses effets sur la santé... thématique dont il ne semblait rien savoir.

Nous avons été reçus pendant 1 heure par le directeur du cabinet du préfet. Il s'est engagé :

1. à faire remonter nos questions au ministère de l'environnement
2. à apporter des réponses avec ses services sur la question du déclassement des compteurs et des conflits entre installateurs et propriétaire (ou locataire)
3. à s'informer sur **l'instance de concertation départementale** qui peut être mise en place par le préfet (décret découlant de la loi Abeille). Il avait l'air de ne pas être au courant... bizarre !
4. à nous rencontrer à nouveau pour faire le point sur les questions qu'il aura vues avec ses services

Nos échanges ont été cordiaux... et nous lui avons offert "Sexy Linky ?" !

Naturellement, si nous savons très bien quelles sont les prérogatives d'un préfet, notre but était de l'amener à se prononcer — à travers sa fonction — sur des réalités perpétuellement esquivées par nos élus et ENEDIS.

Nous pensons que la multiplication des rencontres :

- mettraient les préfets personnellement face aux acteurs du refus,
- multiplierait les « piqures de rappel » dans les agendas de nos politiques (voir son engagement n°1) par l'intermédiaire des préfets, interfaces agréées du gouvernement.

Qu'en pensez-vous ?

Amicalement,

Jean-Louis

Collectif Linky, Gazpar et Cie, pour la défense des usagers de Tulle et son agglomération

*Bonjour Jean-Louis et grand merci pour le partage de cet excellent travail rédactionnel qui décrit fort bien la situation à laquelle sont confrontés les citoyens par ailleurs totalement désinformés ou induits en erreur dans leur grande majorité.*

*J'approuve totalement votre démarche auprès du préfet qui met ce représentant de l'Etat face à ses responsabilités et en demeure de se poser "les bonnes questions" sur le fond du problème au lieu de se contenter de faire pression sur les élus, obéissant ainsi au seul son de cloche d'Enedis.*

*Je vais donc suggérer à notre collectif la même procédure auprès du préfet de l'Aude.*

*Pourrais-je avoir le texte de vos 2 courriers en version <.doc> ou autre traitement de texte afin de pouvoir les personnaliser ?*

*Bien à vous et à l'ensemble des Citoyens Frondeurs Anti Linky,*

*Joëlle T*

*pr le Collectif de Carcassonne*